|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** | {titre\_d} |
| **Date** | {date} |
| **Référence Devis**  *Interne* | {référence} |



|  |  |
| --- | --- |
| **Mission** | {mission} |
| **Adresse** | {adresse} |
| **Client** | {nom\_c} |
| **Contact** | TEL : {tel} / MAIL : {mail} |
| **Adresse (facturation)** | {adressef} |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | {nomi} {prénomi} |
| **Tel** | {teli} |
| **Mail** | {maili} |

Sommaire

[1. Objet de la mission 2](#_Toc136337632)

[2. Données d’entrée & pré-requis 3](#_Toc136337633)

[3. Prestations 4](#_Toc136337634)

[4. Coût de la mission 5](#_Toc136337635)

[5. Conditions d’exécution & Exclusions 6](#_Toc136337636)

[5.1 Conditions d’exécution : 6](#_Toc136337637)

[5.2 Précisions & Exclusions : 6](#_Toc136337638)

[6. Clauses administratives 7](#_Toc136337639)

# Objet de la mission

Monsieur {nom},

Nous faisons suite à votre demande et vous en remercions. Vous avez souhaité nous missionner pour réaliser ({mission}) au sein d’un commerce (ex cellule TRAFFIC).

Le magasin est situé {adresse}

{%image}

# Données d’entrée & pré-requis

Les documents propres à l’ouvrage et son projet nous sont nécessaires pour conduire à bien cette mission. Ces documents sont notamment :

Les plans d’architecte  
les plans ou archives de l’existant  
Les rapports de sondages et analyses  
notre offre comportant des sondage

A ce jour, nous avons reçu :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **TITRE** | **DATE** | **NATURE** | **NB PAGES** | **COMMENTAIRE** |
| Documents exemples | 2023 | PDF |  |  |

# Prestations

In Situ :

{#prestationslist}

{title}

{content}

{prix}

{tva}

{/prestationslist}

Etudes et livrables :

* Bilan de charges
* Capacité portante des éléments sondés

Rapport technique comprenant :

Capacité portante de la dalle pour reprendre la nouvelle charge d’exploitation

Plan de principe des renforts à mettre en œuvre, si nécessaire

Note de calcul associée et préconisations techniques

# Coût de la mission

Afin de vous assister et de vous proposer le meilleur service, notre office technique est portée à :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **U (j/ens)** | | **Taux** | **€‎** |
| {titre} | 1,0 | | {prix}€‎ | 4 500,00 €‎ |
| **Total HT**  **TVA ({tva}%)**  **Total TTC4** | | 4 500,00 €‎  900,00 €‎  5 400,00 €‎ | | |
| Valeur : avr.-23 | | | | |

La présente mission est arrêtée à la somme de 4 500 € HT.

Délais d’intervention : ‎

A réception de l’acceptation de la présente offre, nous proposons les délais d’intervention suivants :

* Déplacement sur site : sous 10 jours à compter de la réception de la validation
* Remise de l’étude à la fin du mois d’avril

# Conditions d’exécution & Exclusions

## Conditions d’exécution :

* La date pour la visite des locaux sera fixée avec une semaine de préavis (durée prévue 4h minimum).
* **Important :** GSA IMMOBILIER se chargera des accès lors de notre intervention avec les ingénieurs
* Pour les visites, le maître d’ouvrage se charge d’obtenir l’accès sécurisé et sain aux locaux. Le bureau d’études ne s’occupe pas des pris de rendez-vous ou des moyens d’accès aux espaces.
* Les plans de faisabilité ne peuvent être utilisés en phase exécution.

## Précisions & Exclusions :

* Etudes autres que celles listées ci-dessus.
* Sondages ou relevés autres que celles listées ci-dessus.
* En cas de d’ouvrages neufs, à noter que le diagnostic portera sur les zones concernées ces derniers. Cependant les désordres analysés et les préconisations seront en cohérence avec le bâti général.
* Synthèse du dossier au regard des différents corps d’état.
* **Important** : sauf indication contraire ci-dessus, les investigations complémentaires nécessaires à la réalisation de la mission, le cas échéant, sont à la charge du maître de l'ouvrage et réalisées par des intervenants extérieurs (relevé de géomètre, étude et sondages géotechniques, sondages hors capacité SKY INGENIERIE, essais de matériaux sondés en laboratoire, ... liste non exhaustive),
* Sujétions chantier : phasage, planning, etc...,
* Environnement : pollution, eau, amiante, plomb, etc...
* Sondages et relevés
* **Important** : En cas de sondages prévus dans notre offre, le maître d'ouvrage s'engage à fournir les diagnostics amiante et plomb des zones concernées avant intervention de nos équipes
* **Important** : Sauf indications contraires ci-dessus, les sondages sont rebouchés au plâtre ou au ciment mais la remise en état à l'identique n'est pas prévue dans notre offre.
* Les sondages sont par nature ponctuels, ainsi l’étude se fonde sur notre connaissance du bâti ancien et des possibilités de sondages. La mise à jour de nos études suite à une démolition ou curage lourd sans lien avec notre mission n'est pas incluse et donnera lieu à un nouveau devis.
* Les relevés effectués par nos équipes ont pour unique but la réalisation de nos prestations et ne sont pas destiné à remplacer un travail de géomètre ou d’architecte nécessaire par ailleurs.

# Clauses administratives

Notre offre est basée sur les documents transmis à la date de son émission.

IMPORANT : ce devis a été établi sans visite préalable

**Référentiel pour le contenu des missions** : Mission répertoriées dans l’Annexe 20 du Code de la Commande Publique (Arrêté du 22 mars 2019 éléments de mission de maîtrise d’œuvre)

**Référentiel contractuel** (par ordre de préséance) :

1. Nos conditions générales de ventes données en annexe de ce document

2. La présente proposition

3. CCAG MOE (Arrêté du 30 mars 2021)

4. Tout contrat issu du présent devis

• **Assurance professionnelle** : contrat SMABTP n° H322487302000/001 572342

• **Qualification** : OPQIBI n°22 02 4592 - 1202/1204/1206

• Durée de validité : 120 jours à compter de l'émission

• Date de valeur : date de l'émission

• **IMPORTANT** : Toute modification du contenu de la mission ou élément supplémentaire versé au dossier susceptible de changer les conditions d'études pourra amener à révision de la présente offre.

• Passé la durée de validité de la présente offre, SKY INGENIERIE se réserve le droit de revoir les honoraires ci-dessus selon les index en vigueur (ING) ou selon les conditions constatées du marché.

• Conditions de règlement :

• 30% d'acompte

• Solde à la remise du rapport

• Délai de règlement : 30 jours calendaires après remise des Livrables

|  |  |
| --- | --- |
| Le service Commercial  {nomi} {prenomi}  { tel } | Votre Bon Pour Accord |

Annexe : Conditions Générales de Vente

1. Champ d'application des conditions générales de vente

• Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de SKY INGENIERIE sauf accord spécifique préalable à la commande convenue par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande faite à SKY INGENIERIE implique l'acceptation sans réserver par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'Une valeur informative et indicative, non contractuelle.

2. Propriété intellectuelle

• Tous les documents techniques remis à nos Clients demeurent la propriété exclusive de SKY

INGENIERIE, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Nos Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de SKY INGENIERIE.

3. Commandes

• Les commandes sont fermes et définitives pour les Clients dès leur première émission. Les Clients ne peuvent donc ni les annuler, ni refuser la livraison, sauf acceptation écrite de SKY INGENIERIE.

• Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par SKY INGENIERIE et l'engage que sous les conditions suivantes : respect par le Client des conditions de paiement de versement des acomptes, fourniture à temps des spécifications techniques par le Client, absence de retard dans les études ou travaux préparatoires du Client, absence de cas de force majeure, d'évènement sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de nos bureaux.

4. Commandes

• Les délais stipulés dans la commande commencent à courir à compter de l'acceptation de la commande par le Client. Les délais constituent une condition essentielle et déterminante de la commande. Sauf stipulation contraire figurant dans la commande le délai de validité de celle-ci est limité à 60 jours à compter de sa date d'établissement.

5. Prix et paiement

• Le prix est celui établi lors de la commande et s'entend toujours hors taxe. Le prix est payable par chèque ou par virement à réception de la facture. Seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentions générales de vente.

• Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées conformément à l'article L441-6 du code du commerce, qui seront exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client que nous les avons portées à son débit.

• Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraîne, en outre, de convention expresse, la possibilité pour SKY INGENIERIE d'annuler tout ou partie des commandes en cours.

6. TVA

• Les honoraires de SKY INGENIERIE seront majorés de taxe sur la valeur ajoutée selon le taux en vigueur à la date de règlement.

7. Litiges

• En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit, les tribunaux du siège social de SKY INGENIERIE seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

8. Sécurité, hygiène et environnement

• SKY INGENIERIE s'engage à effectuer les prestations conformément à la législation, aux décrets, règlementations et normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

9. Clause de non-sollicitation

• Le client s'interdit d'engager ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur de SKY INGENIERIE. La présente clause vaudra, quelle que soit la fonction du collaborateur en cause, et même au cas où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause déroulera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et ce pendant 24 mois à compter de sa terminaison.

Symétriquement, SKY INGENIERIE s'interdit d'engager ou de faire travailler d'aucune manière tout collaborateur présent ou futur du Client selon les mêmes conditions. Le droit applicable est le droit français.